

Eoliennes. le maire favorable à un seul site

Le projet de parcs éoliens ne passe pas comme une lettre à la poste: il y a quelques jours, le conseil municipal du Trévoux avait rendu un avis défavorable; et mercredi soir, les élus de Bannalec ont pris une position plutôt mitigée.

C'est dans le cadre de l'enquête publique, achevée jeudi soir, que les élus étaient invités à se prononcer.

A Bannalec, ils l'ont fait lors d'une réunion élargie de la commission « éolien », réunie mercredi soir.

Lors d'un vote à bulletins secrets, douze élus sur 26 se sont prononcé en faveur du projet initial de

deux parcs éoliens; huit ont souhaité que soit installé un parc seulement à Castel Coudiec (le site d'ailleurs qui suscite le plus d'oppositions au Trévoux); six ont voté contre les deux parcs; et aucun ne souhaite un seul parc installé à Kerros.

Interrogé hier par nos soins, le maire Yves André rappelle avoir toujours dit qu'il n'irait pas contre l'avis de son conseil.

« Au Préfet, poursuit-il, je demanderai donc qu'il y ait un seul site, à Castel Coudiec (approuvé par 20 élus en tout). A Kerros, il n'y a pas d'arbres ni de talus; on verrait trop les éoliennes. A Castel

Coudiec, il y a très peu d'habitations devant, et d'ailleurs, seuls des Bannalécois verraient les éoliennes. »

Une autre lecture

L'association C du Vent, qui a assisté à la réunion de mercredi soir, n'a pas la même lecture des résultats du vote. Le projet initial (avec les deux sites) n'a pas obtenu la majorité, dit-elle, et elle demande donc au commissaire-enquêteur, qui a un mois pour se prononcer, de rendre un avis défavorable.

« Dans les principales doléances, écrit-elle, nous constatons surtout

la distance beaucoup trop faible pour garantir l'absence de nuisances: impacts sonores, visuels, sur la santé, dévalorisation du patrimoine, prises des mesures de bruit non conformes... ».

L'association signale également qu'en mairie, ce sont huit registres d'enquête publique qui ont été remplis par des habitants, et à 95 % pour dénoncer ce projet d'éoliennes.

Le maire répond simplement que lors d'une enquête publique, en général, les personnes favorables au projet ne se déplacent pas, laissant donc le champ libre aux opposants.